



Union des Villes et
Communes de Wallonie
asbl



Fédération des CPAS

Vos réf. :
Nos réf. : LV/ALV/JMR/cb/2024-47
Votre correspond. : Jean-Marc Rombeaux
081 24 06 54
jean-marc.rombeaux@uvcw.be
Annexe(s) : /

Madame Christie Morreale
Vice-Présidente et Ministre de l'Emploi,
de la Formation, de la Santé, de l'Action
sociale et de l'Égalité des chances
Rue Kefer, 2
5000 Namur

Namur, le 28 mai 2024

A l'attention de Monsieur Marie Furlan Conseillère

Madame la Ministre,

**Concerne : Digitalisation des Safa's - Utilisation de la subvention 2023
Période - Prise en compte du matériel informatique**

Un arrêté ministériel de décembre 2023 octroie une subvention pour la promouvoir et l'innovation numérique dans le secteur de l'aide et des soins à domicile dans le cadre du programme 282 du Plan de relance de la Wallonie secteur public. C'est une mesure positive et nous vous en remercions.

L'article 2 de cet arrêté dispose que le montant de la subvention « *est destiné à couvrir les coûts de recherche exploratoire et de production de données dans le but de partager l'information entre les intervenants et de produire les différents livrables destinés à la gestion digitalisée des prestations (...)* ». L'article 5 du même arrêté détaille les éléments qui peuvent être financés sous deux rubriques : la rémunération du personnel et les frais de fonctionnement. Parmi ceux-ci l'achat de matériel pour un montant maximum de 500 euros et pour autant que son usage soit lié à la subvention est prévu. La période couverte par la subvention s'étale du 1^{er} décembre 2023 au 30 novembre 2024.

Un Comité de pilotage est chargé d'assurer le suivi et le réajustement du projet, le cas échéant. En pratique, il devait donner des précisions sur ce qui est attendu pendant l'année préparatoire. A ce jour le Comité s'est réuni une fois le 24 janvier.

L'Aviq a constaté la nécessité d'avoir pour ce Comité un chef de projet vu notamment la technicité de la matière et a lancé un recrutement. La cheffe de projet pour la digitalisation et l'e-santé est arrivée le 14 mai et contact sera repris par ses soins avec le secteur afin de reprendre le travail en septembre.

Vu que la période de justification s'achève fin novembre, l'absence d'indication plus précise pour l'utilisation de la subvention venant du Comité de pilotage risque de faire difficulté pour la justification des moyens.

Le Comité directeur de la Fédération des CPAS réuni ce 23 mai propose deux options « non exclusives » :

- prolonger la période couverte par la subvention ;
- permettre que le non-consommé pour couvrir les coûts du personnel qui travaillera à la construction du projet soit alloué à des dépenses liées à l'informatique (matériel/ logiciel/ formations).

Cela suppose de lever le plafond de 500 euros. Cela viserait notamment l'achat de smartphones.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'assurance de notre considération très distinguée.

A black ink signature consisting of a vertical line on the left, a horizontal line crossing it, and a loop on the right.

Alain Vaessen,
Directeur général

A blue ink signature consisting of a large loop on the left, a vertical line in the middle, and a horizontal line on the right.

Luc Vandormael,
Président

Copie de la présente est adressé à Madame Françoise Lannoy, Administratrice générale de l'Aviq.